

NOMENCLATURE : 3.1.2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260624-DLB25_24062026-DE

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2026

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 12/14
AMELIORATION DE LA MOBILITE
ACQUISITION D'UN TERRAIN

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON

La Cité du 12/14 fait actuellement l'objet d'une rénovation urbaine, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) dont les travaux de requalification d'espaces publics sont en cours sur plusieurs secteurs du quartier.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la requalification de la rue de la Bourdonnais par son prolongement vers la route de Béthune et un élargissement de la voirie, impactant dès lors le foncier des propriétés privées bordant le projet.

L'élargissement de la rue de la Bourdonnais s'inscrit dans le renforcement de la desserte en transport en commun du quartier, du lien entre le centre-ville et le nouvel hôpital et enfin de l'amélioration du confort et de la sécurité des parcours des habitants.

Cet élargissement de voirie a pour finalité de passer d'un gabarit de voirie de moins de 8 mètres de large à 16 mètres afin de permettre :

- La réalisation d'une voirie de 6.5m de large qui facilite le croisement d'un bus et d'un véhicule ;
- La mise aux normes des trottoirs, incluant un trottoir PMR ;
- La création d'une voie verte pour diversifier les modes de déplacement (vélo/piéton) ;
- L'implantation d'un massif planté pour apporter de la fraîcheur et d'améliorer le cadre de vie ;
- La création de place de stationnement.

Par suite, Monsieur Maurice FINET accepte de céder à la ville une partie de sa propriété sise à LENS (62300), 39 rue de la Bourdonnais et figurant au cadastre section AT numéro 1117 pour 37 m² assorti de la prise en charge :

- Du déplacement de ses compteurs,
- De la démolition partielle du garage,

- De l'indemnisation d'un montant de 30 654 € sur la base d'un devis d'entreprise, de nature à couvrir la reprise de la toiture de garage, de la porte de garage, du portail et de la clôture,
- Des frais, droits et émoluments de l'acte constatant la réalisation authentique de la vente,

En application des dispositions combinées des articles L.1311-9 à L. 1311-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et L. 1211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), l'assemblée délibérante peut valablement se prononcer sur ce projet acquisitif sans évaluation préalable par la Direction de l'Immobilier de l'État.

Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'acquisition auprès de Monsieur Maurice FINET demeurant à LENS (62300), 39 rue de la Bourdonnais, d'une partie de la parcelle sise à LENS (62300), et figurant au cadastre section AT n° 1117 pour une contenance cadastrale de 37 m², moyennant le prix de VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX SEPT EUROS (24 877,00 €).


Cette acquisition est grevée d'une charge financière consistant en la prise en charge par la ville :

- Du déplacement de ses compteurs,
 - De la démolition partielle du garage,
 - De l'indemnisation d'un montant de 30 654 € sur la base d'un devis d'entreprise, de nature à couvrir la reprise de la toiture de garage, de la porte de garage, du portail et de la clôture,
 - Des frais, droits et émoluments de l'acte constatant la réalisation authentique de la vente
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de cette transaction, les frais liés à celle-ci étant à la charge de la ville.

Les Commissions Finances et Travaux-Aménagement ont émis des avis favorables.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,


Mickaël BILLEBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====

SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.